



Arrêté n° CDG.22.299

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 080-28800029-20221109-CDG_22_299-AR

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2022**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,
VU le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,
VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,
VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
VU l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
VU l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
VU le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,
VU le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjointes techniques territoriaux de 1^{ère} classe,
VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,
VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,
VU le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours »,
VU le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles,
VU le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
VU le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, notamment son article 28,
VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'Adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe, en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

VU le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

VU la convention générale régionale Hauts de France relative aux modalités de remboursement des coûts engendrés par l'organisation des concours et examens de catégorie C et de la filière médico-sociale de catégorie A et B en date du 6 juin 2017 et ses avenants,

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 13 juin 2022,

VU le recensement des postes vacants effectué par les Centres de gestion des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme,

VU l'arrêté n° CDG.21.078 en date du 27 avril 2021 portant organisation des concours externe et interne pour l'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2022,

VU l'arrêté n° CDG.21.200 en date du 3 décembre 2021 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe et interne pour l'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2022,

VU l'arrêté n° CDG.21.202 en date du 4 décembre 2021 portant mise à jour de la liste d'aptitude au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (session 2018 – maintien 4^{ème} année),

VU l'arrêté n° CDG.21.219 en date du 7 décembre 2022 portant composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2022,

VU les procès-verbaux du jury relatifs aux admissions aux concours externe et interne pour l'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en date du 8 novembre 2022,

CONSIDERANT les nominations intervenues au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

CONSIDERANT les demandes de maintien d'inscription sur la liste d'aptitude,

CONSIDERANT les demandes de suspensions d'inscription sur la liste d'aptitude,

- ARRETE -

Article 1er – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, **du 9 novembre 2022 au 9 novembre 2024**, les lauréats des concours externe et interne au titre de l'année 2022 :

Voir liste ci-annexée.

Cette liste d'aptitude comprend également les lauréats des concours d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe organisés lors des sessions précédentes ayant demandé à bénéficier du maintien de leur inscription ou d'une suspension de leur inscription conformément aux dispositions de l'article L325-39 du Code Général de la Fonction Publique.

La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté (voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté).

Article 2 - L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Toute personne déclarée apte depuis moins de quatre ans ou, si celui-ci est intervenu au-delà de ce délai, depuis le dernier concours, peut être nommée dans un des emplois auxquels le concours correspondant donne accès ; la personne déclarée apte ne bénéficie de ce droit la troisième et la quatrième années qu'à la condition d'avoir demandé par écrit à être maintenue sur ces listes au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième.

Le décompte de cette période de quatre ans peut-être suspendu, pendant la durée du congé parental, du congé de maternité, du congé d'adoption, du congé de présence parentale, du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, du congé de longue durée, de l'accomplissement des obligations du service national.

Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat, ou lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L.120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Il appartient aux lauréats étant dans l'une ou plusieurs de ces situations d'en informer le Centre de gestion et de lui fournir les justificatifs correspondants.

Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude, qui a refusé deux offres d'emploi portées à la connaissance du Centre de Gestion, est radiée de la liste d'aptitude.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou pour incompétence devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le 9 novembre 2022

Le Président,



Claude CLIQUET
Maire d'Albert

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (ARRETE EN DATE DU 09/11/2022)

Attention : Les lauréats ne pourront être nommés qu'à compter de la date du caractère exécutoire de cet arrêté (Voir cachet de la préfecture ci-contre)

CIVILITE	NOM	PRENOM	SPECIALITE
Monsieur	AIT ALI né(e) AIT ALI	Brahim	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	AMHARSSI né(e) AMHARSSI	Mokhtar	Spécialité 7 : Logistique et sécurité
Monsieur	BACQUET né(e) BACQUET	Geoffrey	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BEHAGUE né(e) BEHAGUE	Thibaut	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	BESSADET né(e) BESSADET	Alexandre	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BIENAIME né(e) BIENAIME	David	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	BOISSADY né(e) BOISSADY	Maxence	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BONNAILLIE né(e) BONNAILLIE	Bernard	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BOUCHARD né(e) BOUCHARD	Arnaud	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BRANCHU né(e) BRANCHU	Hervé	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BUIGNET né(e) BUIGNET	Mathieu	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	CAMUS né(e) CAMUS	Christophe	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	CANNEVELLE né(e) CANNEVELLE	Olivier	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	CAUMARE né(e) CAUMARE	Etienne	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	CHERFI né(e) CHERFI	Ali	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	CHIVOT né(e) CHIVOT	Claude	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	COIN né(e) COIN	Mickaël	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers

Liste arrêtée à 65 inscrits

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 080-28800029-20221109-CDG_22_299-AR

SLOW

ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (ARRETE EN DATE DU 09/11/2022)

Attention : Les lauréats ne pourront être nommés qu'à compter de la date du caractère exécutoire de cet arrêté (Voir cachet de la préfecture ci-contre)

CIVILITE	NOM	PRENOM	SPECIALITE
Monsieur	DAMERVALLE né(e) DAMERVALLE	Damien	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	DEAL né(e) DEAL	Morgan	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	DEBEAUVAIS né(e) DEBEAUVAIS	Vincent	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	DEBLAINE né(e) DEBLAINE	Thierry	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	DELELIS né(e) DELELIS	Christophe	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	DENOEUD né(e) DENOEUD	Thierry	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	DESENCLOS né(e) DESENCLOS	Jérôme	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	DEVISMES né(e) DEVISMES	Hervé	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	EL AJJOURI né(e) EL AJJOURI	Fouad	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	FARAH né(e) FARAH	Abdelhak	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	FARETRA né(e) FARETRA	Xavier	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	FONTAINE né(e) FONTAINE	Maxence	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	GUELFAT né(e) GUELFAT	Kadour	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	GUELFAT né(e) GUELFAT	Kamel	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	HATE né(e) HATE	Cédric	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	INSSI né(e) INSSI	Mimoun	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	KRAUSKOPF né(e) KRAUSKOPF	Anthony	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022



ID : 080-28800029-20221109-CDG_22_299-AR

Liste arrêtée à 65 inscrits

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE (ARRETE EN DATE DU 09/11/2022)**

Attention : Les lauréats ne pourront être nommés qu'à compter de la date du caractère exécutoire de cet arrêté (Voir cachet de la préfecture ci-contre)

CIVILITE	NOM	PRENOM	SPECIALITE
Monsieur	LAFRANCE né(e) LAFRANCE	Tony	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	LAIGLE né(e) LAIGLE	Benjamin	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	LAUZIER né(e) LAUZIER	Nicolas	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	LAVAQUERIE né(e) LAVAQUERIE	Alexandre	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	LECOMTE né(e) LECOMTE	Alexandre	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	LECOQ né(e) LECOQ	Mathieu	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	LEFEBVRE né(e) LEFEBVRE	Romain	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	LEJEUNE né(e) LEJEUNE	Sébastien	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	MARGOLLE né(e) MARGOLLE	Romain	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	MATHELOT né(e) MATHELOT	Maxime	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	MERCIER né(e) MERCIER	Arnaud	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	NORMAND né(e) NORMAND	Julien	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	OBRITIN né(e) OBRITIN	Emmanuel	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	PASCAUD né(e) PASCAUD	Benjamin	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	PEETERS né(e) PEETERS	Charles	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	PEIX né(e) PEIX	Patrice	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	PICCO né(e) PICCO	Jean-Francois	Spécialité 9 : Conduite de véhicules

Liste arrêtée à 65 inscrits

ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (ARRETE EN DATE DU 09/11/2022)

Attention : Les lauréats ne pourront être nommés qu'à compter de la date du caractère exécutoire de cet arrêté (Voir cachet de la préfecture ci-contre)

CIVILITE	NOM	PRENOM	SPECIALITE
Monsieur	PILLOT né(e) PILLOT	Virgile	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	POP né(e) POP	Vasile	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	POQUET né(e) POQUET	Mickaël	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	POYEN né(e) POYEN	Marc	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	PREVOST né(e) PREVOST	Alexandre	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	REVEL né(e) REVEL	Erwan	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	RIBAUX né(e) RIBAUX	Fabien	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	ROLLET né(e) ROLLET	Didier	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	ROUSSEL né(e) ROUSSEL	Corentin	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	TELLIER né(e) TELLIER	Julien	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	THIRY né(e) THIRY	Anthony	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	VAQUIER né(e) VAQUIER	Guillaume	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	VIEIRA né(e) VIEIRA	Julien	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	ZANASI né(e) ZANASI	Philippe	Spécialité 9 : Conduite de véhicules

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

SLOW

ID : 080-288000029-20221109-CDG_22_299-AR